



# **CONCOURS AFFICHES 2025**

## **« L'affiche des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont »**

### **du 27 janvier au 6 avril 2025**

#### **REGLEMENT**

##### **Article 1 : Organisation**

Le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont (1, avenue Georges Sabde 40280 Saint-Pierre-du-Mont) organise, du **27 janvier au 6 avril 2025**, [le cachet de la Poste faisant foi pour les envois par voie postale] un concours d'affiche.

##### **Article 2 : Objet du Concours**

L'objectif de ce concours est de proposer une affiche qui sera mis à l'honneur pour les fêtes de Saint-Pierre-du-Mont

##### **Article 3 : Participation**

Ce concours est ouvert à toute personne physique mineure (avec accord des parents) et majeure, résidant dans **les Landes** à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- les personnes ayant directement ou indirectement collaboré à l'organisation, la gestion ou la conception de ce concours, ainsi que les membres de leur famille respective,
- les membres du jury.

**Le concours à toutes personnes habitant les Landes.**

##### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer à ce concours, les candidats doivent respecter les dispositions suivantes :

###### **1. Envoi par courrier électronique :**

L'affiche doit être envoyée à l'adresse : [comitedesfetesspdm40@gmail.com](mailto:comitedesfetesspdm40@gmail.com)

###### **2. Envoi par voie postale :**

**L'affiche devra être expédiée au plus tard le 6 avril 2025** (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par voie postale), par lettre simple correctement affranchie, à l'adresse suivante :

**Mairie, 1 avenue Georges Sabde, 40280 Saint-Pierre-du-Mont**

Les participants devront joindre à leur courrier électronique ou postal l'autorisation prévue à l'article 11 du présent règlement dûment complétée et signée.

##### **Article 5 : Exclusion des envois présentant une anomalie**

**Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par le comité.**

Sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte, tout envoi :

- insuffisamment affranchi,

- envoyé à une mauvaise adresse,
- adressé après la date limite du 6 avril 2025,
- émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer,
- intervenu autrement que par lettre simple ou courrier électronique,
- non assorti d'une autorisation selon les conditions prévues à l'article 11 (Autorisation)
- incomplet, illisible, raturé, surchargé,
- dans lequel les coordonnées du participant sont incorrectes (mentions fausses ou incohérentes) ou incomplètes.

### **Article 6 : Limitation de participation**

Les affiches qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création du participant, nommément inscrit. Sont exclues les créations collectives, ainsi que les créations de tiers.

Seules les affiches inédites (non primées à d'autres concours, non publiées sur tout autre support) seront prises en compte dans le cadre du présent concours.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteurs (articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou toute législation nouvelle qui pourrait les remplacer) et certifie en conséquence que l'affiche qu'il adresse dans le cadre du présent concours est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent la collectivité organisatrice et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Le comité organisateur ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'une inobservation quelconque de l'une des dispositions décrites ci-dessus

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule affiche pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l'objet que d'un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique ou par voie postale).

S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs affiches ou qu'il a adressé la même affiche plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité du comité puisse être engagée.

### **Article 7 : Sort des manuscrits**

Les affiches ne seront pas retournées à leurs auteurs. Plus généralement, tout document adressé au Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont dans le cadre de ce concours ne fera l'objet d'aucun renvoi aux participants.

### **Article 8 : Modalités de désignation des lauréats et composition du jury**

Le jury, composé des membres du bureau et du Conseil d'Administration élira parmi les affiches sélectionnées, l'affiche gagnante.

Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité de l'affiche, ainsi que le respect de la charte éditoriale.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il

tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours.

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

### **Article 9 : Charte éditoriale**

1. Le nombre d'affiche est limité à **une seule** par auteur.
2. Chaque affiche devra être créée en respectant les grandes lignes directrices des fêtes patronales, et en insérant les dates des fêtes.
3. Des critères de présélection donneront lieu à des évaluations des affiches. Les critères seront les suivants :

#### ***Respect de la présentation :***

Dans tous les cas, les affiches devront se présenter sous la forme d'un document format A4 (21 x 29,7 cm). Devra y figurer :

- La date des fêtes : du 12 au 15 juin 2025
- Les lignes directrices : Date anniversaire du comité des fêtes : les 10 ans
- Le logo du comité et de la Mairie

Dans le courrier devra être joint une page comportant les informations suivantes sur les participants : nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse électronique du participant.

#### ***Respect du thème :***

L'affiche devra traiter du thème proposé. Seront refusées toutes les affiches n'ayant pas rapport au thème imposé.

### **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci sera téléchargeable sur <http://www.saintpierredumont.fr> et pourra être adressé à toute personne en faisant la demande à :

**MAIRIE**  
**CONCOURS D’AFFICHE DES FÊTES DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
**1 AVENUE GEORGES SABDE**  
**40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT**

### **Article 11 : Autorisation**

Les gagnants autorisent le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont à utiliser leur nom, leur âge et image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, Internet) à des fins de promotion du concours et de ses résultats.

L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe à l'affiche, soit par voie postale (Mairie, 1avenue Georges Sabde, 40280 Saint-Pierre-du-Mont), soit par courrier électronique à [comitedesfetesspdm40@gmail.com](mailto:comitedesfetesspdm40@gmail.com).

Cette autorisation est téléchargeable sur le site <http://www.saintpierredumont.fr>



**CONCOURS D’AFFICHES 2025**  
**« L’affiche des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont »**  
**du 27 janvier au 6 avril 2025**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Je soussigné(e) (Nom-prénom) .....

Demeurant (Coordonnées complètes).....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Email : .....

Souhaite participer au concours d’affiche des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont.

J’ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions.

Je déclare et garantis que je suis l’unique auteur de l’affiche que j’adresse dans le cadre du présent concours.

J’autorise, notamment, la publication de mon affiche sur le site internet de la collectivité [www.saintpierredumont.fr](http://www.saintpierredumont.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux du comité des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont.

Fait à .....

Le.....

Signature :



**CONCOURS D’AFFICHES 2025**  
**« L’affiche des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont »**  
**du 27 janvier au 6 avril 2025**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) (Nom-prénom) .....  
autorise mon enfant .....

Demeurant (Coordonnées complètes).....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Email : .....

Souhaite participer au concours d’affiche des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont.

J’ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions.

Je déclare et garantis que je suis l’unique auteur de l’affiche que j’adresse dans le cadre du présent concours.

J’autorise, notamment, la publication de mon affiche sur le site internet de la collectivité [www.saintpierredumont.fr](http://www.saintpierredumont.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux du comité des fêtes de Saint-Pierre-du-Mont.

Fait à .....

Le.....

Signature :